



Procédure de consultation
FER No 13-2018

Personne responsable:
M. Nicolas Droz

Date de réponse:
25 avril 2018

Modification des exigences techniques et du contrôle des véhicules routiers en vue de leur immatriculation, et introduction d'un nouveau tachygraphe

Nous soutenons le projet de modification des exigences techniques et du contrôle des véhicules routiers ainsi que l'introduction du tachygraphe intelligent.

Les accords internationaux et l'étroite interaction économique entre la Suisse et l'UE rendent cette modification et cette introduction inévitables et justifiées permettant de simplifier des démarches administratives et d'améliorer la sécurité routière.

L'enregistrement administratif simplifié doit cependant être possible pour tous les véhicules et ne doit pas être réservé aux importations directes.

Nous refusons catégoriquement la levée complète de la restriction de charge utile. L'impact sur l'industrie du camionnage serait fatal car d'autres cercles de « transports » n'auraient pas à satisfaire aux normes élevées exigées de la part de l'industrie des transports suisse, faussant ainsi davantage la concurrence.

L'introduction du tachygraphe est aussi inévitable que logique. Ce n'est que si un système identique est utilisé dans tous les pays européens que les contrôles, la surveillance des règles de conduite et de repos pourront être efficaces.

Nous n'approuvons pas l'article 21 alinéa 2 et 3 du projet OCCR car nous ne voyons aucun intérêt à ce que la législation suisse aille au-delà des exigences minimales du droit de l'UE en la matière.